

LA CERTIFICATION CEFAP®



Etre certifié au CeFAP, c'est l'assurance que :

1. Le projet de formation a été validé avant de démarrer pour assurer une cohérence sur le parcours choisi en fonction du profil du candidat et des prérequis demandés
2. Le stagiaire a reçu un enseignement auprès d'experts de la périnatalité qui ont fourni des informations complètes et fiables tout au long de leur parcours
3. Tous les modules ont été suivis avec rigueur
4. Les intervenants actualisent régulièrement leur contenu en fonction des évolutions du secteur de la périnatalité
5. Le candidat a reçu des dossiers pédagogiques complets et mis à jour pour chaque module
6. L'examen final a été validé

*Les candidats s'engagent à utiliser la mention CeFAP® seulement s'ils ont validé leur certification.
La mention CeFAP® a été déposée à l'INPI. Toute reproduction est interdite.*